

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1010**15 novembre 2001****SOMMAIRE**

Alma Import Export, S.à r.l., Rombach	48470	Cortal Bank S.A., Luxembourg	48446
Bettelheim Holdings S.A., Luxembourg	48435	Cotechnologies S.A., Luxembourg	48446
BIL Administrative Services S.A., Luxembourg	48435	Coversys International S.A., Strassen	48447
BIT International S.A., Luxembourg	48435	Coversys International S.A., Strassen	48447
Blessings International Holding S.A., Luxembourg	48436	CT Car Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	48446
BNP Guaranteed, Sicav, Luxembourg	48436	Dakota S.A.H., Luxembourg	48454
Bradford Securities Holding S.A., Luxembourg	48437	Dakota S.A.H., Luxembourg	48455
Bush & Cie S.A., Steinfort	48437	Dakota S.A.H., Luxembourg	48455
C.M.R. S.A., Luxembourg	48438	Dakota S.A.H., Luxembourg	48455
C.V.S. Productions Holding S.A., Luxembourg	48447	Decafin International Holding S.A., Luxembourg	48448
CDB Web Tech International S.A., Luxembourg	48438	Decafin International Holding S.A., Luxembourg	48449
CDT Advisor S.A., Luxembourg	48435	Del Monte Internationale S.A., Luxembourg	48449
CEPAM S.A.H., Compagnie Européenne de Participation Mobilier S.A.H., Luxembourg	48440	Del Monte Internationale S.A., Luxembourg	48451
CGC, S.à r.l., Luxembourg	48439	DG Bank Luxembourg S.A., Strassen	48451
CGC, S.à r.l., Luxembourg	48439	DG Bank Luxembourg S.A., Strassen	48451
Changes, S.à r.l., Luxembourg	48440	Dierickx, Leys, Luxembourg S.A., Luxembourg	48452
(Du) Château Investissement S.A.H., Luxembourg	48453	Digiplex S.A., Luxembourg	48452
(Du) Château Investissement S.A.H., Luxembourg	48453	Dominique Holding S.A., Luxembourg	48453
Chaussures Léon, S.à r.l., Luxembourg	48440	E D S Europe S.A., Luxembourg	48458
CitiBond, Sicav, Luxembourg	48440	EDAC Engineering Luxembourg S.A., Pétange	48454
Colwine (Lux), S.à r.l., Luxembourg	48439	Electro-Parts Holding S.A., Luxembourg	48458
Com Selection, Sicav, Luxembourg	48441	Elliot S.A., Luxembourg	48459
Com Selection, Sicav, Luxembourg	48441	Elliot S.A., Luxembourg	48459
Compagnie Aéronautique du Grand-Duché de Luxembourg S.A., Junglinster	48442	Elmo-Lux, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	48455
Compagnie Aéronautique du Grand-Duché de Luxembourg S.A., Junglinster	48443	Equinox Investment Company S.C.P.A., Luxembourg	48459
Compagnie Financière de la Sûre S.A.H., Luxembourg	48443	Equinox Investment Company S.C.P.A., Luxembourg	48461
Compagnie Financière de Ré S.A.H., Luxembourg	48442	Ersel Finance S.A.H., Luxembourg	48458
Compagnie Financière Serinvest S.A.H., Luxembourg	48441	ESB International Luxembourg S.A., Luxembourg	48461
Compagnie Immobilière de Gedinne S.A., Luxembourg	48445	Essential Finance S.A., Luxembourg	48461
Compagnie Immobilière de Gedinne S.A., Luxembourg	48445	Essential Finance S.A., Luxembourg	48461
Consulfin Holding S.A., Luxembourg	48443	Etudes Prestations Europ Assistance, S.à r.l., Luxembourg	48461
		Eurinvest Partners S.A., Luxembourg	48462
		Eurinvest Partners S.A., Luxembourg	48463
		Eurobureau S.A., Luxembourg	48462
		Euromodal-Sud, S.à r.l., Luxembourg	48463
		Euronimbus S.A., Schifflange	48465

Euronimbus S.A., Schifflange.....	48467	Florval S.A.....	48477
Europe Assets Luxembourg S.A., Luxembourg. . .	48464	Florval S.A., Luxembourg.	48477
Europe Assets Luxembourg S.A., Luxembourg. . .	48464	Gate S.A., Luxembourg	48478
Europe Reinsurance S.A., Luxembourg	48463	GEDEFI, Générale de Développement et de	
Europe Reinsurance S.A., Luxembourg	48463	Financement S.A.H., Luxembourg	48478
Evergreen Management S.A., Luxembourg	48465	GEDEFI, Générale de Développement et de	
Evergreen Management S.A., Luxembourg	48465	Financement S.A.H., Luxembourg	48478
Exodus Limited S.A., Luxembourg	48468	GESTEC Luxembourg S.A., Luxembourg	48480
Feluca S.A., Luxembourg.	48468	Général Stratégique Conseil S.A., Luxembourg . .	48479
Fennel Wood S.A., Luxembourg.	48470	Général Stratégique Conseil S.A., Luxembourg . .	48479
Fersen S.A., Luxembourg.	48471	Gerrard Energy Ventures S.A., Luxembourg	48480
Fin Dag S.A., Luxembourg.	48475	Gerrard Energy Ventures S.A., Luxembourg	48480
Financière d'Oblomov S.A.H., Luxembourg	48472	Grosvenor First European Property Investments	
Financière de Vignay S.A.H., Luxembourg.	48472	S.A., Luxembourg.	48458
Financière F.M. S.A., Luxembourg	48467	Hamoise S.A.H., Luxembourg.	48477
Financière Sphère Holding S.A., Luxembourg.	48473	Hermitage Participations S.A., Luxembourg	48434
Financière Sphère Holding S.A., Luxembourg.	48473	International Business Consulting and Solutions	
Finplus S.A.H., Luxembourg	48473	S.A., Luxembourg.	48434
Finprint Merchant S.A., Luxembourg.	48472	Jumeva S.A., Luxembourg	48471
First European Administrative Services S.A., Lu-		KB.Lux Bond Fund, Sicav, Luxembourg	48476
xembourg	48476	MIH Finance S.A., Luxembourg.	48479
Flavien Company S.A.H., Luxembourg	48476	MIH Finance S.A., Luxembourg.	48479
Flexpack Trading International S.A., Luxembourg	48477		

HERMITAGE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 69.598.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2001, le changement suivant est fait au registre de commerce:
Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28134/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING AND SOLUTIONS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
H. R. Luxemburg B 40.765.

Laut Beschluss der ordentlichen Generalversammlung der INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING AND SOLUTIONS S.A. vom 15. Februar 2001 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Das augenblickliche Verwaltungsratsmitglied Herr Alexander Pocsay, wird mit Stichtag 15. Februar 2001 durch:
- Herr Dr. Ferri Abolhassan, wohnhaft zu F-57350 Striring-Wendel, 7, Square des Cerisiers ersetzt.

Sein Mandat erlischt mit der Generalversammlung im Jahre 2003.

Dem ausscheidenden Verwaltungsratsmitglied wird für die Ausübung seines Mandates volle und ganze Entlastung erteilt.

Der neue Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- a) Herr Herbert Kindermann, Informatiker, wohnhaft in Altdorf (D), Verwaltungsratsvorsitzender
- b) Herr Peter Kesch, Consultant, wohnhaft in Heroldsbach (D)
- c) Herr Dr. Ferri Abolhassan, wohnhaft in Striring-Wendel (F)

2. Die Gesellschaft SOFICODEC, S.à r.l., SOCIETE FIDUCIAIRE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE wird zum neuen Rechnungsprüfer bis zur ordentlichen Hauptversammlung bestellt, die über die Jahresrechnung 2000 berät und ersetzt den vorherigen Prüfungskommissar Herrn Albert Schumacker.

Dem ausscheidenden Prüfungskommissar wird für die Ausübung seines Mandates volle Entlastung erteilt.

Luxembourg, den 15. Februar 2001.

INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING AND SOLUTIONS S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28148/567/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

BETTELHEIM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.007.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2001 que:

- La démission de Monsieur Roeland P. Pels est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat.
- Monsieur Kjell Malmqvist, domicilié au 23, Skogalundsvägen, Nacka, Suède, est élu administrateur de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur précédent, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2003.

Luxembourg, le 12 avril 2001.

Pour extrait conforme

D.C. Oppelaar

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28013/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

BIL ADMINISTRATIVE SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.026.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

Pour BIL ADMINISTRATIVE SERVICES, Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE (LUXEMBOURG)

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(28014/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

BIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 56.310.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour réquisition

Un mandataire

(28015/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

CDT ADVISOR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 57.712.

Auszug der Zirkularbeschlüsse des Verwaltungsrates mit Wirkung vom 24. Januar 2001

Es wird beschlossen:

- Herrn Johann Kernbauer als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Peter Reisenhofer zu kooptieren.
- der jährlichen Generalversammlung vom 15. Mai 2001 vorzuschlagen, die Kooptation von Herrn Kernbauer als Verwaltungsratsmitglied zu ratifizieren.

Für CDT ADVISOR S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Domizilstelle

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28023/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

BLESSINGS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.885.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 mars 2001 à Luxembourg

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 40.877,- pour le porter à LUF 1.290.877,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 5 «Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat de Messieurs Jacques Tordoor et Guy Glesener, Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2007.

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste d'Administrateur et décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, employé privé, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2007.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28016/531/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

BNP GUARANTEED, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.841.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le douze avril.

Par-devant Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Tom Weiland, employé de banque, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société INTER CAPITAL GARANTI CONSEIL S.A., ayant son siège social à L-Luxembourg, 22, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 5 avril 2001, laquelle restera, après avoir été paraphée ne vaudra rien par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société d'investissement à capital variable BNP GUARANTEED, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.841, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 301 du 20 juin 1996 et les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 506 du 2 juillet 1999.

- Sa mandante est devenue propriétaire des trente-huit (38) actions en circulation et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 22, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Weiland, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 129S, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

F. Baden.

(28017/200/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

BRADFORD SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 2 avril 2001 de la société BRADFORD SECURITIES HOLDING S.A., il a été décidé:

- de remplacer INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION en tant qu'administrateur par Monsieur Goncharuk, avec date effective au 2 avril 2001.

Décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur sortant pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

BRADFORD SECURITIES HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28018/567/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

BUSH & CIE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 59.625.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le cinq avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BUSH & CIE S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière, R. C. Luxembourg section B numéro 59.625, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juin 1997, publié au Mémorial numéro 512 du 19 septembre 1997, et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial numéro 200 du 10 mars 2000,

avec un capital social de un million cinq cent mille francs (1.500.000,- Frs.).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Angelo Ramos, bûcheron, demeurant à F-Marçut.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sylvie Graisse, employée privée, demeurant à F-Montigny-sur-Chiers.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joseph Buche, bûcheron, demeurant à B-Florenville.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Destination à donner aux archives.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la société EUROSILVA S.A., à L-8399 Koerich, 3-5, route d'Arlon, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne se seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ramos, Graisse, Buche, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2001, vol. 514, fol. 30, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 avril 2001.

J. Seckler.

(28020/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

CDB WEB TECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 71.084.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Signature.

(28022/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

C.M.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.488.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de C.M.R. du 27 mars 2001

«5. Modification de la composition du Conseil d'Administration:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Ludwig Criel et de Monsieur Eric Heymans de leur poste d'Administrateur avec effet au 7 août 2000.

L'Assemblée ratifie la cooptation de la Société CERES en tant qu'Administrateur habituellement représentée par M. Patrick Lefebvre et de M. Jean-François Mirarchi en tant qu'Administrateur en remplacement de Messrs. Ludwig Criel et Eric Heymans avec effet au 7 août 2000 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2005.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-François Mirarchi de son poste d'Administrateur avec effet au 31 décembre 2000.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Madame Fabienne Pitsch en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de M. Jean-François Mirarchi avec effet au 31 décembre 2000 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2005.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Hans Verstraete en tant qu'Administrateur avec effet à ce jour.

L'Assemblée décide de réduire le nombre des Administrateurs pour le porter de 4 à 3.»

Pour la société

R. Frère

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28031/730/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

**CGC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. CGC CONSULTING, S.à r.l.)**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.807.

L'an deux mille un, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Corey Gibbons, consultant, demeurant au 1, rue Adolphe Omlor, L-2262 Luxembourg, lequel comparant agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée CGC CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 80.807, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 9 février 2001, non encore publié, déclare prendre la résolution suivante:

Résolution

L'associé décide de changer la dénomination de la société en CGC, S.à r.l.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. La Société prend la dénomination de CGC, S.à r.l.

Version anglaise:

Art. 2. The name of the Company is CGC, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gibbons, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 129S, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

F. Baden.

(28024/200/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

CGC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.807.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

F. Baden.

(28025/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

COLWINE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 81.303.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la société tenue en date du 5 avril 2001 que les résolutions suivantes ont été prises:

- Décharge pleine et entière accordée à Monsieur Roeland Pels et à Monsieur Dirk Oppelaar pour l'exécution de leur mandat de gérant à ce jour;

- Acceptation de la démission de Monsieur Roeland Pels et de Monsieur Dirk Oppelaar en tant que gérants de la société;

Nomination de Monsieur Sébastien Bazin, gérant de sociétés, demeurant au 6, rue Christophe Colomb, F-75008 Paris comme gérant unique de la société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2001.

Pour COLWINE (LUX), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28032/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

CHANGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 73.158.

Assemblée Générale Extraordinaire de la Société

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital de la société est représentée par:

- Monsieur Eyal Grumberg 250 parts sociales
- La société anonyme ATID, représentée par Monsieur Patrick Giler 250 parts sociales

Les associés préqualifiés décident conformément à l'article 12 alinéa 3 des statuts que la société est engagée par la signature individuelle de chacun des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 14.30 heures.

Fait et passé à Luxembourg, le 3 avril 2001.

E. Grumberg / P. Giler

- / Représentant la société anonyme ATID S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2001, vol. 551, fol. 90, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28026/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

CHAUSSURES LEON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 19, rue J.-P. Sauvage, 64A avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 27.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 11, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour CHAUSSURES LEON, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(28027/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

CitiBond, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 32.338.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour le compte de CitiBond, SICAV

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

(28028/014/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

**CEPAM S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION MOBILIER,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 38.519.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 23 avril 2001

Monsieur Roger Caurla est nommé administrateur-délégué. Monsieur Caurla est autorisé à engager la société sous sa signature individuelle pour toutes les opérations journalières.

Pour CEPAM S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION MOBILIER

Certifié sincère et conforme

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28037/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

COM SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(28033/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

COM SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.507.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 19 avril 2001

Cinquième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat de M. Wedig von Gaudecker, M. Jean-François Canton, M. Laurent Dobler et BNP PARIBAS LUXEMBOURG représentée par M. Pierre Corbiau et Mme Marie-Paule Weides au poste d'Administrateur de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Sixième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2002.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

G. Boone / P. Renaud

Services aux Investisseurs Européens

Domiciliation / Responsable Service Juridique

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28034/008/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE SERINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.990.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 avril 2001 à Luxembourg

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de FRF 37,43 pour le porter à FRF 210.037,43 par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 32.020,- (trente-deux mille vingt euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 5 «Le capital social est fixé à trente-deux mille vingt euros (EUR 32.020,-) représenté par deux cent dix (210) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste de commissaire et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat. L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste de commissaire la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2003.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28039/531/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE DE RE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 55.220.

Les comptes annuels au 30 novembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

FIDUPAR

Signatures

(28038/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

COMPAGNIE AERONAUTIQUE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.

R. C. Luxembourg B 23.275.

L'an deux mille un, le dix avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE AERONAUTIQUE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach, R. C. Luxembourg section B numéro 23.275, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 11 septembre 1985, publié au Mémorial C numéro 318 du 6 novembre 1985, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 382 du 17 octobre 1990, et en date du 19 mai 1995 (2 actes), publiés au Mémorial C numéro 432 du 5 septembre 1995, ayant un capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Thibo, ingénieur commercial, demeurant à Senningerberg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach, à L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.

2.- Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach, à L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster, et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. Siège Social

Le siège social est établi dans la commune de Junglinster. Il pourra être transféré dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.
Signé: P. Thibo, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.
Enregistré à Grevenmacher, le 19 avril 2001, vol. 514, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 30 avril 2001. J. Seckler.

(28035/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

COMPAGNIE AERONAUTIQUE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.
R. C. Luxembourg B 23.275.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 avril 2001.

J. Seckler.

(28036/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA SURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.512.

Les comptes annuels au 31 mars 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

FIDUPAR

Signatures

(28040/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

CONSULFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.787.

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée CONSULFIN HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

Ladite société a été constituée sous la dénomination de COMPETITIVE FINANCE S.A. par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 décembre 1994, publié au Mémorial C - 1995, page numéro 7.703.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte modifiant la dénomination sociale, reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 2000, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de trois milliard de Lires Italiennes (LIT 3.000.000.000,-), divisé en trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent mille Lires Italiennes (LIT 100.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

a. Conversion du capital social, actuellement exprimé en lires italiennes en euro au cours de 1 EUR pour ITL 1936,27, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, de sorte qu'il s'établisse après conversion à EUR 1.549.370,6972684.

b. Augmentation du capital par incorporation de montants disponibles à concurrence d'un montant de EUR 1.629,3027316 en vue d'arrondir le capital social souscrit obtenu après conversion de EUR 1.549.370,6972684 à EUR 1.551.000, sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 30.000 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 51,645689908948 à EUR 51,70.

c. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 11.891.000, divisé en 230.000 actions d'une valeur nominale de EUR 51,70 chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 mars 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

d. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

e. Modification de l'article 5 des statuts pour les adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit et libéré de la société de trois milliards de Lires Italiennes (LIT 3.000.000.000,-) en Euro, au cours de change fixe entre le franc luxembourgeois et l'Euro au 1^{er} janvier 1999, savoir 1 EUR pour 40,3399 LUF de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à EUR 1.549.370,6972684.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social converti par incorporation de montants disponibles à concurrence d'un montant de EUR 1.629,3027316,

en vue d'arrondir le capital social souscrit obtenu après conversion de EUR 1.549.370,6972684 à EUR 1.551.000,

sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 30.000 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 51,645689908948 à EUR 51,70 par action.

La preuve de l'existence de «montants disponibles» de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 1999, dûment approuvés.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 11.891.000, divisé en 230.000 actions d'une valeur nominale de EUR 51,70 chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 mars 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 1.551.000 (un million cinq cent cinquante et un mille Euro), divisé en 30.000 (cinquante milles) actions d'une valeur nominale de EUR 51,70 (cinquante et un Euro et soixante-dix Cents) chacune, entièrement libéré.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 11.891.000, divisé en 230.000 (deux cent trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,70 (cinquante et un Euro et soixante-dix Cents) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 mars 2006, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR

13.442.000 (treize millions quatre cent quarante-deux mille Euro). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à LUF 39.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Vandt, J.P. Fiorucci, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 8CS, fol. 89, case 9. – Reçu 657 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

J. Delvaux.

(28043/208/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

COMPAGNIE IMMOBILIERE DE GEDINNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.826.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2001, vol. 552, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(28041/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

COMPAGNIE IMMOBILIERE DE GEDINNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.826.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 février 2001 à 15.00 heures à Luxembourg

Troisième résolution

Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 1999 dépassant les trois-quarts du capital social, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de M. Yves Wallers de son poste de commissaire aux comptes de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement la société FIDUPARTNER A.G. ayant son siège social au 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de M. Arsène Pierret de son poste d'administrateur de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de M. Pierret, Monsieur Laurent Jacquemart, employé privé, demeurant au 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2001, vol. 552, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28042/643/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

CORTAL BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 43.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Signature.

(28044/008/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

COTECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 78.150.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 28 mars 2001 au siège social de la société, à 11.00 heures du matin que:

Résolution unique

Il a été convenu à l'unanimité des administrateurs que le siège de la société est établi à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour réquisition et inscription

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 47, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28045/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

CT CAR SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 50.609.

Déclaration de démission

Monsieur Serge Loudvig, demeurant à Luxembourg, démissionne, avec effet immédiat, de son poste de gérant de la société CT CAR SERVICES, S.à r.l.

Il résulte de cette démission que le siège social de la société à L-1220 Luxembourg, 106, rue de Beggen, est dénoncé aussi avec effet immédiat.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2001.

S. Loudvig.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28048/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

COVERSYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 58.618.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 2 mai 2001.

(28046/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

COVERSYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 58.618.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social exceptionnellement
en date du 14 décembre 2000*

Résolution

L'Assemblée décide la continuation des activités de la société malgré les pertes cumulées dépassant le capital social pour les comptes annuels au 31 décembre 1999.

Strassen, le 23 avril 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28047/578/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

C.V.S. PRODUCTIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.271.

L'an deux mille un, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding C.V.S. PRODUCTIONS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.271, constituée suivant acte notarié en date du 14 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 417 du 11 septembre 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 92 du 22 février 1996.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quinze sous la présidence de Madame Patricia Evrard, employée privée, demeurant à Olm.

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation de la Société.

2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Evrard, T. Dahm, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 129S, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

F. Baden.

(28049/200/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

**DECAFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. DECAFIN INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 52.716.

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée DECAFIN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 52.716.

Ladite société constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 16 octobre 1995, publié au Mémorial C- 1996, page numéro 226,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le même notaire, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1995, publié au Mémorial C- 1996, page numéro 1713.

L'assemblée est présidée par Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine Wingel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de CHF 120.000,- (cent vingt mille francs suisses), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination sociale de DECAFIN INTERNATIONAL S.A. en DECAFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de DECAFIN INTERNATIONAL S.A. en DECAFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A. et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de DECAFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Murari, S. Wingel, S. Vandt, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 8CS, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

J. Delvaux.

(28054/208/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

DECAFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 52.716.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 mars 2001, actée sous le n° 225/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

(28055/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

DEL MONTE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 41.468.

In the year two thousand and one, on the twenty-third of April.

Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DEL MONTE INTERNATIONALE S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated by a deed of the officiating notary dated September 25th, 1992, published in the Mémorial C, number 611 from December 21st, 1992, amended by a deed of the officiating notary dated March 4th, 1993, published in the Mémorial C, number 281 from June 11th, 1993, amended by a deed of the officiating notary dated October 14th, 1993, published in the Mémorial C, number 597 from December 15th, 1993, amended by a deed of the officiating notary dated November 6th, 1997, published in the Mémorial C, number 89 from February 11th, 1998 and amended by a deed of the officiating notary dated November 29th, 1999, published in the Mémorial C, number 107 from February 1st, 2000.

The meeting was presided over by Mr Albert Pennacchio, Assistant Vice- President, residing in L-Mondercange, who appoints as secretary of the meeting Mrs Catherine Day-Royemans, Bank employee, residing in B-Metzert/Attert.

The meeting elects as scrutineer Mrs Simone Wallers, Bank employee, residing in L-Bettembourg.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and request the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1) Conversion, backdated to October 1st, 1999, of the capital currency from Great-Britain Pounds (GBP) into Euro (EUR) at the rate of zero point sixty-five thousand one hundred and forty-five Great-Britain Pound (0.65145 GBP) for one Euro (1.- EUR) so as to fix the capital at eighty-two thousand eight hundred and ninety-two Euro (82.892.- EUR), represented by five hundred and forty (540) shares having a par value of one hundred fifty-three point five thousand and thirty-seven Euro (153.5037 EUR) each.

2) Subsequent amendment of paragraphs 1st and 5th of Article 3 of the articles of incorporation.

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting, will be registered with this deed together with the proxies initialled *ne varietur* by the proxyholders.

III.- It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to convert, backdated to October 1st, 1999, the capital currency from Great-Britain Pounds (GBP) into Euro (EUR) at the rate of zero point sixty-five thousand one hundred and forty-five Great-Britain Pound (0.65145 GBP) for one Euro (1.- EUR) so as to fix the capital at eighty-two thousand eight hundred and ninety-two Euro (82.892.- EUR), represented by five hundred and forty (540) shares having a par value of one hundred fifty-three point five thousand and thirty-seven Euro (153.5037 EUR) each.

Second resolution

So as to reflect the above resolution, the meeting decides to amend the 1st and 5th paragraphs of article 3 of the articles of incorporation to be read as follows:

«**Art. 3. first paragraph.** The corporate capital is fixed at eighty-two thousand eight hundred and ninety-two Euro (82.892,- EUR), represented by five hundred and forty (540) shares having a par value of one hundred fifty-three point five thousand and thirty-seven Euro (153.5037 EUR) each.»

«**Art. 3. fifth paragraph.** The corporate share capital may be increased from its present amount up to seven hundred sixty-seven thousand five hundred and nineteen Euro (767.519,- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred fifty-three point five thousand and thirty-seven Euro (153.5037 EUR) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be born by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at forty thousand Luxembourg francs (40.000,- LUF)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-trois avril.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEL MONTE INTERNATIONALE S.A., avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 septembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 611 du 21 décembre 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 1993, publié au Mémorial C, numéro 281 du 11 juin 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 1993, publié au Mémorial C, numéro 597 du 15 décembre 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 89 du 11 février 1998 et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 107 du 1^{er} février 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Pennacchio, Assistant Vice-Président, demeurant à L-Mondercange,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metzert-sur-Attert.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Simone Wallers, employée de banque, demeurant à L-Bettembourg.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Conversion, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1999, de la devise d'expression du capital de livres anglaises (GBP) en Euros (EUR) au taux de conversion de zéro virgule soixante-cinq mille cent quarante-cinq livre anglaise (0,65145 GBP) pour un Euro (1,- EUR) pour fixer le capital à quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-douze Euros (82.892,- EUR), représenté par cinq cent quarante (540) actions ayant une valeur nominale de cent cinquante-trois virgule cinq mille trente-sept Euros (153,5037 EUR) chacune.

2) Modification subséquente des 1^{er} et 5^{ème} paragraphes de l'article 3 des statuts de la société.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne variétur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1999, la devise d'expression du capital de livres anglaises (GBP) en Euros (EUR) au taux de conversion de zéro virgule soixante-cinq mille cent quarante-cinq livre anglaise (0,65145 GBP) pour un Euro (1,- EUR) pour fixer le capital à quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-douze Euros (82.892,- EUR), représenté par cinq cent quarante (540) actions ayant une valeur nominale de cent cinquante-trois virgule cinq mille trente-sept Euros (153,5037 EUR) chacune.

Deuxième résolution

Pour refléter la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier les paragraphes 1 et 5 de l'article 3 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3. premier paragraphe.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-douze Euros (82.892,- EUR), représenté par cinq cent quarante (540) actions ayant une valeur nominale de cent cinquante-trois virgule cinq mille trente-sept Euros (153,5037 EUR) chacune.»

«**Art. 3. cinquième paragraphe.** Le capital social pourra être porté de son montant actuel à sept cent soixante-sept mille cinq cent dix-neuf Euros (767.519,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante-trois virgule cinq mille trente-sept Euros (153,5037 EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été ensuite levée.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que, sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Pennacchio, C. Day-Royemans, S. Wallers, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 25 avril 2001, vol. 421, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 avril 2001.

A. Weber.

(28056/236/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

DEL MONTE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 41.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28057/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

DG BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 15.579.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2001, vol. 551, fol. 91, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

(28058/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

DG BANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 15.579.

Auszug des Protokolls der ordentlichen Generalversammlung vom 28. März 2001

Es erhellt aus einem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der DG BANK LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in Strassen, vom 28. März 2001, einregistriert in Luxemburg, den 30. März 2001, Band 128S, Blatt 97, Feld 6,

dass Herr Dr. Heiko Bruns zum 31. Dezember 2000 sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 31. Dezember 2000 niedergelegt hat.

Herr Franz Schulz, Mitglied der Geschäftsleitung der DG BANK LUXEMBOURG S.A., (administrateur-délégué), Luxembourg,

Herr Dr. Peter Scharpf, Vorsitzender des VERBANDES DER SPARDA-BANKEN e.V., Frankfurt am Main, wurden zu Verwaltungsratsmitgliedern mit Wirkung vom 28. März 2001, ernannt.

Somit stellt sich der Verwaltungsrat bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002 wie folgt zusammen:

1. Dr. Bernd Thiemann, Vorsitzender des Vorstandes der DG BANK DEUTSCHE GENOSSENSCHAFTSBANK A.G., Frankfurt/Main; Vorsitzender;

2. Dr. Friedbert Malt, Mitglied des Vorstandes der DG BANK DEUTSCHE GENOSSENSCHAFTSBANK A.G., Frankfurt/Main; stellvertretender Vorsitzender;

3. Dr. Berthold Eichwald, Mitglied des Vorstandes der DG BANK DEUTSCHE GENOSSENSCHAFTSBANK A.G., Frankfurt/Main;

4. Dr. Alexander Erdland, Vorsitzender des Vorstandes der BAUSPARKASSE SCHWÄBISCH-HALL A.G., Schwäbisch-Hall;

5. Dr. Jürgen Förterer, Vorsitzender des Vorstandes der R+V VERSICHERUNG A.G., Wiesbaden;

6. Prof. Dr. Willibald J. Folz, München;

7. Hermann M. Remaklus, Vorsitzender des Vorstandes der DEUTSCHE GENOSSENSCHAFTS-HYPOTHEKEN-BANK A.G., Hamburg;

8. Jürgen Kind, Mitglied des Vorstandes der Volksbank ESCHERSHAUSEN-STADTOLDENDORF eG, Stadtoldendorf;

9. Jochen Seiff, Mitglied des Vorstandes der AUGUSTA-BANK eG RAIFFEISEN-VOLKSBANK, Augsburg;

10. Hans-Peter Sättele, Administrateur-Délégué, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg;

11. Bernard Singer, Administrateur-Délégué, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg;

12. Franz Schulz, Administrateur-Délégué, DG BANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg;

13. Dr. Peter Scharpf, Vorsitzender des Verbandes der SPARDA-BANKEN e.V., Frankfurt am Main.

Für gleichlautenden Auszug zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxembourg, den 23. April 2001.

F. Baden.

(28059/200/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

DIERICKX, LEYS, LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.067.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 46, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour la société

Signature

(28060/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

DIGIPLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.710.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue à Luxembourg en date du 30 mars 2001 que:

- La démission de Monsieur John Hatherly en sa qualité d'administrateur de la société a été acceptée;
- Monsieur Byrne Murphy a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur John Hatherly;
- Monsieur Thor Geir Ramleth a démissionné de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société et a été remplacé par Monsieur Byrne Murphy, ès qualité d'administrateur-délégué,

- Le présent conseil d'administration de la société est composé des membres ci-dessous:

- Monsieur Thor Geir Ramleth,
- Monsieur Brooke B. Coburn,
- Monsieur Glenn Creamer,
- Monsieur Alexander Evans,
- Monsieur Terje Nordhal,
- Monsieur Daniel Cummings,
- Monsieur William Conway,
- Monsieur Byrne Murphy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28062/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

DOMINIQUE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 29.440.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 avril 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 2.577,- pour le porter à LUF 6.002.577,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 148.800,- (cent quarante-huit mille huit cents euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à cent quarante-huit mille huit cents euros (EUR 148.800,-) représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. de son poste de Commissaire et de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'Administrateur et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste de commissaire la société FIDUPARTNER, 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, employé privé, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2006.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28063/531/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

DU CHATEAU INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.841.

Les comptes annuels au 30 novembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

FIDUPAR
Signatures

(28064/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

DU CHATEAU INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.841.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire
qui s'est tenue le 9 février 2000 à 10.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Joseph Winandy de son poste d'Administrateur de la société et décide de nommer en remplacement la société:

COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

Pour copie conforme
K. LOZIE / COSAFIN S.A.
Signature / Signature / Signature
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28065/008/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

EDAC ENGINEERING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 69.467.

L'an deux mille un, le vingt avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme EDAC ENGINEERING LUXEMBOURG S.A., avec siège à Dudelange, (RC B N° 69.467) constituée suivant acte notarié du 21 avril 1999, publié au Mémorial C, N° 501 du 30 juin 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio; employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude; employée privée, demeurant à L-4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Pascal Wagner; comptable, demeurant professionnellement à Pétange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège de Dudelange à Pétange et modification afférente de l'article 2 première phrase de statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Dudelange à Pétange.

L'adresse du siège est: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

Suite à la résolution suivante qui précède, il y a lieu de modifier l'article 2 première phrase comme suit:

Art. 2. Première phrase. Le siège social est établi à Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Wagner, J. Quintus-Claude, S. Arosio, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2001, vol. 868, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 mai 2001.

G. d'Huart.

(28066/207/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

DAKOTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 64.376.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 552, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

Pour DAKOTA S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(28050/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

DAKOTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 64.376.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

Pour DAKOTA S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(28051/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

DAKOTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 64.376.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 552, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

Pour DAKOTA S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Frédéric P. / Wallers S.

(28052/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

DAKOTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 64.376.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

Pour DAKOTA S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(28053/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

**ELMO-LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. ELMO-LUX, Société Civile Immobilière).**

Gesellschaftssitz: L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr. Klein.

Im Jahre zweitausend, am neunten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

Hans Möhrs, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-54292 Trier, Kronprinzenstrasse, 14.

Welcher Komparent dem amtierenden Notar ein Original einer Anteilezession vom 20. Juli 1999 ausgehändigt hat, zwecks Hinterlegung zu gegenwärtiger Urkunde um mit derselben einregistriert zu werden. Laut dieser Anteilezession tritt Ronald Möhrs, Techniker, wohnhaft zu D-54294 Trier, 7, Am Irminenwingert seine fünfzig (50) Anteile an der Gesellschaft ELMO-LUX, société civile immobilière, mit Sitz in L-2410 Strassen, 69, rue den Reckenthal, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Fernand Unsen, im Amtssitze zu Diekirch am 24. Oktober 1988, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 10 vom 13. Januar 1989, abgeändert zufolge Urkunde des Notars Fernand Unsen aus Diekirch vom 7. Juli 1989, veröffentlicht im vorgenannten Mémorial C, Nummer 348 vom 27. November 1989 und zufolge Urkunde aufgenommen vor Notar Fernand Unsen aus Diekirch am 18. Dezember 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 196 vom 14. Juni 1990, an Hans Möhrs, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-54292 Trier, Kronprinzenstrasse 14, ab.

Der Zessionar wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile und hat Anrecht auf alle Einkünfte und Gewinne, welche die ihm abgetretenen Anteile erbringen vom 20. Juli 1999 angerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, welche den abgetretenen Anteilen anhaften.

Sodann tritt gegenwärtiger Urkunde bei:

Hans Möhrs, vorgeannt, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer, um im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannte Abtretung anzunehmen und er entbindet den Zessionar von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklärt er daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretung aufhalten könnten.

Schließlich haben die Anteilhaber Hans Möhrs, vorgeannt und Rüdiger Möhrs, Geschäftsmann, wohnhaft in F-83990 St Tropez, Place Gramont, in einer Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluss

Sie geben ihr Einverständnis zu der hiervor gemachten Abtretung.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um vierhunderttausend Franken (400.000,- LUF) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einhunderttausend Franken (100.000,- LUF) auf fünfhunderttausend Franken (500.000,- LUF) zu bringen durch die Ausgabe von vierhundert (400) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je eintausend Franken (1.000,- LUF).

Die vierhundert (400) neuen Anteile wurden durch die Anteilhaber Hans Möhrs und Rüdiger Möhrs, vorgeannt, gezeichnet und in voller Höhe eingezahlt vermittels einer Einverleibung von firmeneigenem Kapital bestehend aus:

1. Einem Personenwagen Marke Audi 100 2.2, amtliches Kennzeichen AP 893;
2. Einem Personenwagen Marke Audi Avant 100 TD, amtliches Kennzeichen KM 143;
3. Einem Personenwagen Marke Audi 100 Turbo Diesel, amtliches Kennzeichen JU 889;
4. Einem Personenwagen Marke Audi 100 C 44, amtliches Kennzeichen KL 603,

abgeschätzt auf einen Gesamtbetrag von vierhunderttausend Luxemburger Franken (400.000,- LUF).

Infolge dieser Abtretung und der getätigten Kapitalerhöhung hat Artikel 5 Sätze 1 und 2 der Statuten fortan folgenden Wortlaut:

«**Art. 5.** Das Kapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,- LUF), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend Franken (1.000,- LUF), vollständig eingezahlt.

Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1. Hans Möhrs, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-54292 Trier, Kronprinzenstrasse 4, zweihundertfünfzig Anteile	250
2. Rüdiger Möhrs, Geschäftsmann, wohnhaft zu F-83990 St Tropez, Place Gramont, zweihundertfünfzig Anteile	250
Total: fünfhundert Anteile	500»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Strassen nach Mondorf-les-Bains zu verlegen.

Vierter Beschluss

Zufolge des vorhergehenden Beschlusses beschliessen die Gesellschafter den ersten Absatz des Artikels 2 der Statuten abzuändern und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mondorf-les-Bains.»

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 3 der Statuten abzuändern und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist das Unternehmen eines Taxigewerbe, Brasserie und Restaurant sowie die Vermittlung und Tätigkeit von Immobiliengeschäften.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen oder demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Gesellschaft bürgerlichen Rechts in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung umzuwandeln und folgende Neufassung der Satzung anzunehmen:

«**Art. 1.** Die obengenannten Komparenten errichten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, auf unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ELMO-LUX, S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mondorf-les-Bains. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist das Unternehmen eines Taxigewerbe, Brasserie und Restaurant sowie die Vermittlung und Tätigkeit von Immobiliengeschäften.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen oder demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 4. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile zu je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), welche wie folgt übernommen werden:

1. Hans Möhrs, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54292 Trier, Kronprinzenstrasse 14, zweihundertfünfzig Anteile	250
2. Rüdiger Möhrs, Geschäftsmann, wohnhaft in F-83990 St Tropez, Place Gramont, zweihundertfünfzig Anteile	250
Total: fünfhundert Anteile	<u>500</u>

Diese Anteile wurden vollständig eingezahlt und zwar in bar bis zu einem Betrag von einhunderttausend Luxemburger Franken (100.000,- LUF) und vermittels einer Einverleibung von firmeneigenem Kapital bestehend aus:

1. Einem Personenwagen Marke Audi 100 2.2, amtliches Kennzeichen AP 893;
2. Einem Personenwagen Marke Audi Avant 100 TD, amtliches Kennzeichen KM 143;
3. Einem Personenwagen Marke Audi 100 Turbo Diesel, amtliches Kennzeichen JU 889;
4. Einem Personenwagen Marke Audi 100 C 44, amtliches Kennzeichen KL 603,

abgeschätzt auf einen Gesamtbetrag von vierhunderttausend Luxemburger Franken (400.000,- LUF), sodass die Summe von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 5. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung aller Überlebenden an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 6. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 7. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von den Gesellschaftern berufen werden.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endigt am 31. Dezember.
Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember 2001.

Art. 9. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.
Jeder der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 10. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibender Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 11. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr dreissigtausend Luxemburger Franken (30.000,- LUF) geschätzt.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anschrift der Gesellschaft lautet:
L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr Klein.
2. Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Hans Möhrs, vorgeannt, ernannt.
3. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers, nämlich Hans Möhrs, vorgeannt.

Der Notar erklärt, dass es sich um eine Familiengesellschaft handelt und zwar dass die Anteilhaber im Verhältnis Vater-Sohn zueinander stehen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Möhrs, H. Möhrs, R. Arrensdorff.

Eingetragen in Remich, am 17. Oktober 2000, Band 463, Blatt 100, Feld 10. – Erhalten 4.000 Franken.

Der Einnehmer (gez.): P. Molling.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Bad-Mondorf, am 20. Oktober 2000.

R. Arrensdorff.

(28071/218/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

E D S EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 57.220.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2001, enregistrée à Luxembourg, le 2 mai 2001 volume 552, folio 47, case 3, la résolution suivante a été déposée au Registre de commerce le 3 mai 2001:

- Transfert du siège social à: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour E D S EUROPE S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

(28067/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ELECTRO-PARTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 27.902.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 43, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Signature.

(28068/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ERSEL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 51.735.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 43, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Signature.

(28074/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 60.935.

Avec effet au 1^{er} février 2001, le siège de la société a été transféré de L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.

Luxembourg, le 21 mars 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28129/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ELLIOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents.
R. C. Luxembourg B 38.415.

Les bilans au 31 décembre 1993, au 31 décembre 1994, au 31 décembre 1995, au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 38, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

F. Laplume.

(28069/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ELLIOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents.
R. C. Luxembourg B 38.415.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

F. Laplume.

(28070/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse,

elle même représentée ici par deux de ses administrateurs actuellement en fonction, Messieurs Pierfrancesco Saviotti et Salvatore Mancuso, pouvant valablement engager la société par leur signature conjointe, conformément aux statuts de la société,

agissant en sa qualité de gérant unique de la société anonyme en commandite par actions dénommée EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A., ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2000, en voie de publication au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés suivant constat d'augmentation de capital reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 mars 2001, en voie de publication au Mémorial C.

Laquelle société comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 36.332 (trente-six mille trois cent trente-deux Euro), divisés par actions comprenant:

i) 2.666 actions remboursables ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux Euro) chacune (actions «A»)

ii) 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ayant une valeur au pair de 2 Euro (deux Euro) chacune allouée au gérant (action «B»).

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 310.000 (trois cent dix mille), divisé en 139.500 (cent trente neuf mille cinq cents) actions A ayant une valeur au pair de deux Euro (2 EUR) chacune, et 15.500 (quinze mille cinq cents) actions B ayant une valeur au pair de deux Euro (2 EUR) chacune, et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le gérant est autorisé à émettre d'autres actions A et B avec ou sans pair de manière à amener le capital total de la Société au niveau du capital total par action autorisé intégralement ou partiellement et ce à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour ces actions selon une période déterminée par l'article 32(5) du code des sociétés commerciales.

La période ou durée de validité de cette autorité peut être étendue par résolution des actionnaires réunis en Assemblée Générale régulièrement et selon la procédure d'amendement de ces articles.

Le gérant est régulièrement autorisé à déterminer les conditions de souscription aux actions A ou B.

Pendant la période de temps définie ci-dessus, le gérant est autorisé à émettre des actions A et B sans que les actionnaires aient un droit préférentiel de souscription.

Lorsque le gérant réalise une augmentation complète ou partielle de capital conformément aux indications ci-dessus, il sera tenu de prendre les mesures d'amendement de cet article de manière à enregistrer les changements et le gérant est autorisé à prendre les mesures requises pour l'exécution et la publication de tels amendements en accord avec la loi.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Sauf mention contraire explicite ou implicite, les termes «action» et «actions» ou «actionnaire» et «actionnaires» utilisés dans les articles présents représentent les actions A et les actions B ainsi que les actionnaires détenteurs respectifs de ces actions.

Dans les limites et selon les termes exprimés par la loi, la Société peut acheter ses propres actions.

3.- Que par décision du 30 mars 2001, une copie de cette décision, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 388 (trois cent quatre-vingt-huit Euro),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 36.332 (trente-six mille trois cent trente-deux Euro) à EUR 36.720 (trente-six mille sept cent vingt Euro),

par la création et l'émission de 194 (cent quatre-vingt-quatorze) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux Euro) chacune (actions «A»),

toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 2.148,5376 (deux mille cent quarante-huit virgule cinq trois sept six Euro) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 416.816,31 (quatre cent seize mille huit cent seize virgule trente et un Euro),

et, après avoir supprimé, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires de la société,

a acceptée la souscription de ces nouvelles actions par six souscripteurs, plus amplement désignés sur la prédite décision du 30 mars 2001,

lesquels ont souscrits, dans les proportions telles qu'indiquées sur les six bulletins de souscription annexés audit procès-verbal, à la totalité des 194 (cent quatre-vingt-quatorze) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux Euro) chacune (actions «A»), toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 2.148,5376 (deux mille cent quarante-huit virgule cinq trois sept six Euro) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 416.816,31 (quatre cent seize mille huit cent seize virgule trente et un Euro),

et les libèrent moyennant une contribution en espèces totale de EUR 417.204,31 (quatre cent dix-sept mille deux cent quatre virgule trente et un Euro). Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 417.204,31 (quatre cent dix-sept mille deux cent quatre virgule trente et un Euro) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 36.720 (trente-six mille sept cent vingt Euro),

de sorte que le premier alinéa l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Version française:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 36.720 (trente-six mille sept cent vingt Euro), divisés par actions comprenant:

- i) 2.860 actions remboursables ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux Euro) chacune (actions («A»))
- ii) 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ayant une valeur au pair de 2 Euro (deux Euro) chacune allouée au gérant (action («B»)).»

English version:

The Company has a subscribed and issued capital of EUR 36,720 (thirty six thousand seven hundred and twenty Euro), divided into shares comprising:

- i) 2,860 (two thousand eight hundred and sixty) redeemable shares having a par value of 2 EUR (two Euro) each («A» shares)
- ii) 15.500 (fifteen thousand five hundred) shares having a par value of 2 EUR (two Euro) each allocated to the unlimited shareholder («B» shares).»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 232.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Saviotti, S. Mancuso, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 8CS, fol. 85, case 2. – Reçu 168.300 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

J. Delvaux.

(28072/208/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 218/2001 en date du 30 mars 2001, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(28073/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ESB INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 54.449.

Par décisions d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 février 2001:
(a) les démissions de MM. Donal Curtin, Michael Hayden et Brendan Murphy, administrateurs, ont été acceptées;
(b) le nombre des administrateurs a été réduit de quatre à trois;
(c) Mlle Ann Markey, comptable, IRL-Mount Merrion / Co. Dublin, 14, Mather Road North, et MM. Cormac O'Rourke, investment manager, IRL-Boosterstown / Co. Dublin, 32 St Helens Road, ont été nommés nouveaux administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale, qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 6 mars 2001.

Pour ESB INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28075/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ETUDES PRESTATIONS EUROP ASSISTANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.552.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 48, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Signature.

(28078/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ESSENTIAL FINANCE S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.426.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2001.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(28076/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ESSENTIAL FINANCE S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.426.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2001.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(28077/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

EUROBUREAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.027.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 551, fol. 97, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

(28081/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

EURINVEST PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.580.

L'an deux mille un, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sophie Declaye, employée privée, demeurant à B-Arlon, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme EURINVEST PARTNERS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.580,

en vertu d'un pouvoir conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 30 mars 2001 et en vertu d'un pouvoir de substitution du 18 avril 2001.

Le procès-verbal de cette réunion et le pouvoir de substitution resteront, après avoir été paraphés ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme EURINVEST PARTNERS S.A. a été constituée suivant acte notarié en date du 31 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 434 du 6 septembre 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 2000, non encore publié.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à neuf cent quatre-vingt-dix mille cinq cent douze euros (990.512,- EUR) représenté par trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (3.994) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital pourra être augmenté à un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera.

4) En sa réunion du 30 mars 2001, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent un mille cent quatre-vingt-quatre euros (101.184,- EUR) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-dix mille cinq cent douze euros (990.512,- EUR) à un million quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-seize euros (1.091.696,- EUR) par la création et l'émission de quatre cent huit (408) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Les quatre cent huit (408) actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires actuels comme suit:

1) BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, deux cent huit actions	208
2) LESSIUS VENTURES N. V., société anonyme, ayant son siège social à B-Anvers, quatre-vingt-dix-huit actions	98
3) Monsieur Dominique Verhaegen, employé privé, demeurant à B-Humain (Marche-en-Famenne), cinquante et une actions	51
4) Monsieur Guido Steegmans, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, cinquante et une actions	51
Total: quatre cent huit actions	408

Les quatre cent huit (408) actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent un mille cent quatre-vingt-quatre euros (101.184,- EUR) a été mise à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. premier alinéa. «Le capital souscrit est fixé à un million quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-seize euros (1.091.696,- EUR) représenté par quatre mille quatre cent deux (4.402) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 100.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Declaye et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 129S, fol. 27, case 11. – Reçu 40.818 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

F. Baden.

(28079/200/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

EURINVEST PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.580.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

F. Baden.

(28080/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

EUROMODAL-SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1017 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 57.143.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(28082/720/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

EUROPE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 56.611.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 3, case 27, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour la société

Signature

(28087/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

EUROPE REINSURANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1616 Luxemburg, 5, place de la Gare.

H. R. Luxemburg B 56.611.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2001

5. Die Versammlung verlängert das Mandat der Herren Wolfgang A. Baertz, Roland Frère, Walter H. Draisbach und Chlodwig Reuter bis Ende der ordentlichen Hauptversammlung im April 2002.

6. PricewaterhouseCoopers wird für das Geschäftsjahr 2001 und bis zur Hauptversammlung von 2002 als unabhängiger Wirtschaftsprüfer bestätigt.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28088/730/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

**EUROPE ASSETS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPE CONCRETE LUX S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.692.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 43, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Signature.

(28085/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

EUROPE ASSETS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.692.

RECTIFICATIF

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de président, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2000 de la société EUROPE ASSETS LUXEMBOURG S.A., inscrite au registre de commerce auprès le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, sous la Section B et le numéro 54.692,

constituée sous la dénomination de THIONVILLE S.A. par acte reçu par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 avril 1996, publié au Mémorial C n° 362 du 29 juillet 1996. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 3 octobre 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 31982.

2) Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de secrétaire lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2000 de la prédite société EUROPE ASSETS LUXEMBOURG S.A.

3) Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de scrutateur lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2000 de la société EUROPE ASSETS LUXEMBOURG S.A. dont question ci-après, et comme mandataire de:

a) Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre 2000, propriétaire de une (1) action de la société EUROPE ASSETS LUXEMBOURG S.A.

b) la société JACKSON HOLE INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre 2000,

propriétaire de 3.499 actions de la société EUROPE ASSETS LUXEMBOURG S.A. avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

Les susdites procurations sont restées annexées à un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire soussigné en date du 3 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2000, volume 126S, folio 21, case 11,

Lesquels comparants, agissant es-qualités, déclarent que le procès-verbal de ladite assemblée du 3 octobre 2000 est à rectifier et qu'il y a lieu de lire la septième résolution y relative comme suit:

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier et le quatrième alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. Premier alinéa. Le capital social souscrit de la société est fixé à quatre cent quatorze mille Euro (EUR 414.000) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent trois virgule cinquante Euro (EUR 103,50) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Quatrième alinéa. A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à huit cent soixante-dix-neuf mille sept cent cinquante Euro (EUR 879.750) représenté par huit mille cinq cents (8.500) actions d'une valeur nominale de cent trois virgule cinquante Euro (EUR 103,50) chacune.

au lieu et place de:

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier et le quatrième alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. Premier alinéa. Le capital social souscrit de la société est fixé à neuf cent trente et un mille cinq cents Euro (EUR 931.500) représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de cent trois virgule cinquante Euro (EUR 103,50) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Quatrième alinéa. A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à quatre cent quatorze mille Euro (EUR 414.000) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent trois virgule cinquante Euro (EUR 103,50) chacune.

Les comparants requièrent le notaire instrumentaire de faire les rectifications nécessaires partout où cela s'impose.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Murari, G. Tucci, S. Vandt, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 129S, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

J. Delvaux.

(28086/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

EVERGREEN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.919.

Le bilan au 31 décembre 2000 de GOLDMAN SACHS FUNDS a été enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 38, case 7, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(28089/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

EVERGREEN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.919.

Faisant suite à l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2001, sont nommés administrateurs:

William M. Ennis

W. Douglas Munn

Carol A. Kosel

Est nommé commissaire aux comptes:

KPMG Audit

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et d'inscription au registre de commerce.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28090/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

EURONIMBUS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-3844 Schiffange, Zone Industrielle Schiffange-Foetz.

R. C. Luxembourg B 58.075.

In the year two thousand and one, on the ninth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EURONIMBUS S.A., a société anonyme, having its registered office at L-3844 Schiffange, Zone Industrielle Schiffange-Foetz, trade register Luxembourg section B number 58.075, incorporated by a deed dated on January 29th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 265 of May 30th, 1997; and whose Articles of Association have been amended several times and for the last one by deed on August 20th, 1999, published in the Mémorial C number 912 of December 1st, 1999.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 200,000 (two hundred thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Change of the accounting year's closing date, in order to terminate it on March 16 of each year.
- 2.- Change of the annual general meeting's date, as consequence of the decision to be taken about the accounting year.
- 3.- Amendment of Article 5.1.(a) and 10.1. of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the accounting year's closing date, which shall terminate on March 16 of each year. In consequence, the accounting year having started on October 1, 2000 will end on March 16, 2001, instead of September 30, 2001.

Second resolution

The meeting decides to change the annual general meeting's date, as consequence of the decision taken here-above about the accounting year, and to fix it on the fifteenth day of the month of September.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5.1. and 10.1. of the Articles of Incorporation to read as follows:

«Art. 5.1.(a). Meetings of Shareholders

(a) The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, at 10.00 a.m. on the fifteenth day of the month of September each year. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day in Luxembourg.»

«Art. 10.1. Accounting Year

The accounting year of the Corporation shall begin on March 17, and shall terminate on March 16 of the following year.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le neuf mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURONIMBUS S.A., ayant son siège social à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Schifflange-Foetz, R.C. Luxembourg section B numéro 58075, constituée suivant acte reçu le 29 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 265 du 30 mai 1997, et dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et la dernière fois suivant acte reçu le 20 août 1999, publié au Mémorial C numéro 912 du 1^{er} décembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 200.000 (deux cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la date de clôture de l'exercice social, pour le faire se terminer le 16 mars de chaque année.

2.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle, en conséquence de la décision à prendre au sujet de l'exercice social.

3.- Modification afférente des articles 5.1. (a) et 10.1. des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social, lequel se terminera le 16 mars de chaque année. Par conséquent, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} octobre 2000 se terminera le 16 mars 2001 au lieu du 30 septembre 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle, en conséquence de la décision prise ci-avant au sujet de l'exercice social, et de la fixer au 15 septembre.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 5.1. (a) et 10.1. des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Art. 5.1.(a). Assemblées Générales des Actionnaires.

(a) L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tel autre endroit à Luxembourg qui pourra être spécifié dans la convocation, le quinze du mois de septembre de chaque année à 10.00 heures du matin. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.»

«Art. 10.1. Exercice Social.

L'exercice social de la Société commencera le 17 mars et finira le 16 mars de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 8CS, fol. 62, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

J. Elvinger.

(28083/211/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

EURONIMBUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Schifflange-Foetz.

R. C. Luxembourg B 58.075.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001. (28084/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

FINANCIERE F.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.886.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2000 que:

- est élue aux fonctions de commissaires aux comptes de la société en remplacement de VGD LUXEMBOURG, S.à r.l. démissionnaire, la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

- Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28096/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

EXODUS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 45.828.

EXTRAIT

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 14 mai 1999 au siège social*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Mademoiselle Josiane Schmit, employée privée, demeurant à Lintgen
- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach
- Monsieur Alain Tircher, licencié en gestion, demeurant à Louftémont (B)

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28091/806/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

FELUCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.497.

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée FELUCA S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 68.497,

constituée par acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 8 février 1999, publié au Mémorial C- 1999, page 15345.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine Wingel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social de EUR 40.000 (quarante mille Euro), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts, version anglaise et française, en vue de lui donner la teneur suivante :

Art. 4. The corporate object of the company is the accomplishment of all commercial, financial, patrimonial and industrial operations, in whatever form. More specifically the company may sell and acquire, import and export, for itself or for third parties, as an intermediary, all sorts of economical products. The company may execute all operations in relation with the taking of participating interests, in whatever form, in other companies as well as the management, the control and the development of such participating interests.

The company may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, for the acquisition by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies, in which it has participating interests, any support, loans advances or guarantees.

The company may take any action to safeguard its rights and make transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are able to promote their development or extension.

Art. 4. La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à ses objets ou qui les favorisent.

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts, version anglaise et française, en vue de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. The corporate object of the company is the accomplishment of all commercial, financial, patrimonial and industrial operations, in whatever form. More specifically the company may sell and acquire, import and export, for itself or for third parties, as an intermediary, all sorts of economical products. The company may execute all operations in relation with the taking of participating interests, in whatever form, in other companies as well as the management, the control and the development of such participating interests.

The company may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, for the acquisition by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer ex change or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies, in which it has participating interests, any support, loans advances or guarantees.

The company may take any action to safeguard its rights and make transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are able to promote their development or extension.

Art. 4. La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à ses objets ou qui les favorisent.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants.

Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Murari, S. Wingel, S. Vandi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 129S, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

J. Delvaux.

(28092/208/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

FENNEL WOOD S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 68.770.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2001

Les actionnaires de la société FENNEL WOOD S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à Luxembourg le 17 avril 2001 ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission avec effet rétroactif au 31 décembre 2000 de l'administrateur en fonction, Monsieur Peter John Cossart demeurant à Madeira (Portugal).

Acceptation de la démission avec effet rétroactif au 31 décembre 2000 de l'administrateur en fonction, Monsieur John Gidding, demeurant en Californie (Etats-Unis).

Acceptation de la démission avec effet rétroactif au 31 décembre 2000 de l'administrateur en fonction, Monsieur Sébastien Polard, demeurant à Saint Pol de Lion.

L'Assemblée Générale des actionnaires leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

2. Nomination de trois nouveaux administrateurs:

Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, et

Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes: la société LUX-AUDIT S.A., avec siège social à Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 17 avril 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 11, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28093/503/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

**ALMA IMPORT EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FIFO).**

Siège social: L-8832 Rombach, 5, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.910.

L'an deux mille un, le vingt avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Marie-Laure Marginet, retraitée, demeurant à B-4920 Aywaille, 6, Raborive, représentée par Monsieur Alain Lambert; gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Rombach,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte, unique associée (suite une assemblée générale du 30 avril 1999 publiée au Mémorial C N° 750 du 9 octobre 1999) de la société à responsabilité limitée FIFO, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, (RC B N° 68.910), constituée suivant acte notarié du 26 février 1999, publié au Mémorial C page 18656/99.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Extension de l'objet social

L'associé unique décide l'extension de l'objet social et en conséquence l'article 3 alinéa 2 aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Alinéa 2. La société a encore comme objet social, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'achat, la vente et la location de tout genre de véhicules neufs et d'occasion, ainsi que tous accessoires automobiles dans le sens le plus large du terme, tant en commerce intérieur qu'en importation et exportation;

- la vente, l'achat, la location et la réparation de GSM et matériels informatiques au sens le plus large du terme;

- l'achat et la vente en import, export de textiles;

- l'achat et la vente en import et export de salon, literie, meuble d'intérieur et d'extérieur, ainsi que toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

2. Transfert de siège

Le siège social est transféré de Luxembourg à Rombach.

L'adresse du siège est: L-8832 Rombach, 5, route d'Arlon.

Suite à ce transfert, l'article 2 alinéa 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Alinéa. 2. Le siège social est établi à Rombach.

3. Changement de la dénomination sociale:

La dénomination de la société est changée en ALMA IMPORT EXPORT, S.à r.l.

Suite à ce changement l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ALMA IMPORT EXPORT, S.à r.l.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: A. Lambert, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2001, vol. 868, fol. 40, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 mai 2001.

G. d'Huart.

(28095/207/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

FERSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.768.

—
RECTIFICATIF

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 mars 2001

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de M. Lino Berti décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 24 mars 2000, la cooptation de M. Giammario Grifi comme nouveau président décidée par le conseil d'administration en sa réunion 3 octobre 2000 et la cooptation de M. Patrick Ehrhardt décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 3 octobre 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

Conseil d'administration

MM. Giammario Grifi, avocat, demeurant à Caldarola (Italie), président;
 Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Mme Simonetta Seragnoli, administrateur de sociétés, demeurant à Bologne (Italie)

Commissaire aux comptes

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FERSEN S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28094/024/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

**JUMEVA S.A., Société Anonyme,
 (anc. INFONET S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 76.885.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 avril 2001 à 10.30 heures à Luxembourg

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Laurent Jacquemart en tant qu'administrateur de la société.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Robert Meisch, comptable, demeurant au 8, Arelerwé, L-8376 Kahler.

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire jusqu'à l'Assemblée Générale de 2006.

Pour copie conforme

R. Altmann / L. Jacquemart

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2001, vol. 552, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28155/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

FINANCIERE D'OBLOMOV S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.472.

Les comptes annuels au 31 mars 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

FIDUPAR

Signatures

(28097/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

FINANCIERE DE VIGNAY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.394.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 avril 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de BEF 2.409,- pour le porter à BEF (15.002.409,-) par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 371.900,- (trois cent soixante et onze mille neuf cents euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à trois cent soixante et onze mille neuf cents euros (EUR 371.900,-) représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat de Messieurs Jacques Tordoor et Guy Glesener, Administrateurs de du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2007.

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste d'Administrateur et décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, employé privé, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2007.

L'assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28100/531/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

FINPRINT MERCHANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.802.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire (sous seing privé) du 28 mars 2001

1. Décision en vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, de changer le capital social de la société de DEM 2.000.000,- en EUR 1.022.583,76, avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2. Suppression de toute référence à la valeur nominale des actions de la société et modification des actions de la Société en actions sans valeur nominale.

3. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 1.416,24 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 1.022.583,76 à celui de EUR 1.024.000,- par incorporation au capital social d'une partie des réserves à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, de sorte que le nombre reste à 2.000, chaque action ayant une valeur nominale de EUR 512,-.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société

Pour extrait sincère et conforme

FINPRINT MERCHANT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 44, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28103/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

FINANCIERE SPHERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.675.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 552, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour *FINANCIERE SPHERE HOLDING S.A.*

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(28098/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

FINANCIERE SPHERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.675.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 novembre 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'administration

MM. Giovanni Marcolin Coffen, industriel, demeurant à Valsèlla di Dommegge di Cadore (Italie), président;

Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *FINANCIERE SPHERE HOLDING S.A.*

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28099/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

FINPLUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.767.

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée FINPLUS S.A. avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 1995, publié au Mémorial C - 1995, page numéro 24284,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte de constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 1998, publié au Mémorial C -1998, page numéro 44365.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de treize millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 13.250.000,-) divisé en treize mille deux cents cinquante (13.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

a. Conversion du capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros au cours de 1 EUR pour 40,3399 LUF, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, de sorte qu'il s'établisse après conversion à EUR 328.458,9203245.

b. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 2.791,0796755 en vue de le porter de son montant actuel de EUR 328.458,9203245 à EUR 331.250, sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 13.250 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 24,7893524773 à EUR 25 à libérer par un versement en espèce par chaque actionnaire au prorata de sa participation actuelle.

c. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 1.000.000, divisé en 40.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 mars 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

d. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

e. Changement de la dénomination sociale de FINPLUS S.A. en FINPLUS HOLDING S.A.

f. Modification de l'article 1 et de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit et libéré de la société de LUF 13.250.000 (treize millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) en Euro, au cours de change fixe entre le franc luxembourgeois et l'Euro au 1^{er} janvier 1999, savoir 1 EUR pour 40,3399 LUF;

de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à EUR 328.458,9203245.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social converti à concurrence de EUR 2.791,0796755, en vue de le porter de son montant actuel de EUR 328.458,9203245 à EUR 331.250,

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 13.250 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 24,7893524773 à EUR 25,

à souscrire par tous les actionnaires existants, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, et à libérer par un versement en espèces d'un montant total de EUR 2.791,0796755. Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 1.000.000, divisé en 40.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 mars 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil

d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 331.250 (trois cent trente et un mille deux cent cinquante Euro), divisé en 13.250 (treize mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, entièrement libéré.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé EUR 1.000.000 (un million d'Euro), divisé en 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 mars 2006, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 1.331.250 (un million trois cent trente et un mille deux cent cinquante Euro). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de FINPLUS S.A. en FINPLUS HOLDING S.A. et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de FINPLUS HOLDING S.A.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à LUF 40.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Vandt, P. Fiorucci, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 8CS, fol. 88, case 9. – Reçu 1.126 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

J. Delvaux.

(28102/208/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

FIN DAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.684.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 43, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Signature.

(28101/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

FIRST EUROPEAN ADMINISTRATIVE SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.076.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

Pour *FIRST EUROPEAN ADMINISTRATIVE SERVICES*

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(28106/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

FLAVIEN COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.705.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 avril 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 3.436,- pour le porter à LUF 8.003.436,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 198.400,- (cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents euros (EUR 198.400,-) représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur Monsieur Etienne Gillet, employé privé, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2003.

L'assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28109/531/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

KB.LUX BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.666.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration avec effet au 21 février 2001

- La démission de Monsieur Wolfgang Dorten en tant qu'Administrateur de la société est acceptée.
- Monsieur Wolfgang Traindl est coopté en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Wolfgang Dorten.
- Monsieur Wolfgang Traindl termine le mandat de Monsieur Wolfgang Dorten.
- Il a été proposé que la prochaine Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Wolfgang Traindl.

Certifié conforme

Pour *KB LUX BOND FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28157/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

FLEXPACK TRADING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 48.907.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour réquisition

Un mandataire

(28110/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

FLORVAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.474.

—
Les comptes annuels, au 30 novembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

FIDUPAR

Signatures

(28111/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

FLORVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.474.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 26 mars 2001 à 10.00 heures à Luxembourg
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de les renouveler pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes du 30 novembre 2001.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28112/643/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

HAMOISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.390.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 avril 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 16.995,- pour le porter à LUF 2.016.995,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28133/531/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

GATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.848.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2001

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2001 à 9B, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration

- Monsieur Gérard Thiébaud, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué,
- Mademoiselle Colette Thiébaud, Administrateur,
- Monsieur Alberto de Vita, Administrateur,
- Monsieur Joseph Wilwert, Administrateur.

Commissaire aux comptes

Société Fiduciaire API avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour extrait conforme

GATE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28115/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

GEDEFI, GENERALE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.789.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

C. Geiben / N. Schaeffer jr.

Administrateur / Administrateur

(28118/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

GEDEFI, GENERALE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.789.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2001 que suite aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'assemblée a décidé de procéder à la conversion du capital social de la société de lires italiennes en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

Par application du taux de conversion de 1,- EUR=1.936,27 ITL, le capital social de ITL 770.000.000,- est ainsi converti en EUR 397.671,82.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié et aura la teneur suivante avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001:

«Le capital social souscrit est fixé à trois cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante et onze euros et quatre-vingt deux cents (EUR 397.671,82) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

a nommé:

Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

C. Geiben / N. Schaeffer jr.

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28119/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

GENERAL STRATEGIQUE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(28116/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

GENERAL STRATEGIQUE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.235.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société le mardi 10 avril 2001 à 11.00 heures*

Résolution 5

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de MM. Carlos Gonzalez-Campo, Eric Mélis et BNP PARIBAS LUXEMBOURG (représentée par P. Corbiau et C. Vallée) pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'an 2002.

Résolution 6

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'an 2002.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28117/008/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

MIH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 58.759.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2001.

FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l.

Signature

(28193/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

MIH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 58.759.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 30 juin 2000

- Les comptes au 31 mars 2000 ont été approuvés.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire a été renouvelé pour une période jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2001.

Luxembourg, le 27 mars 2001.

FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 46, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28194/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

GERRARD ENERGY VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 80.689.

1. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 4 à 5.

2. M. Peter Wilson, administrateur de société, demeurant à NL-1272 NT Huizen, Noorderstraat 300, et Mme Clare Spottiswoode, administratrice de société, demeurant à UK-Londres N1 1EW, 39, Lonsdale Square, ont été nommés aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006 (en remplacement de M^e Albert Wildgen, démissionnaire)

Luxembourg, le 22 mars 2001.

Pour avis et conforme

Pour GERRARD ENERGY VENTURES S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28120/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

GERRARD ENERGY VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 80.689.

Monsieur James Whelan, administrateur de société, demeurant à CH-1201 Genève, 18, rue du XXXI Décembre, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 29 mars 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour GERRARD ENERGY VENTURES S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28121/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

GESTEC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 19, rue J.P. Sauvage.
R. C. Luxembourg B 57.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 11, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour la GESTEC LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(28122/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.
